



PV du Conseil municipal du 25 janvier 2018

Présents : Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Florence Blanchet, Annie Blanc, David Loose, Marine Clavel, Hélène Miller, Gabriel Péro, Hervé Labadie, Jean-Louis Serre, Jean-François Bove, Sandrine Baup, Ghyslaine Arnaud-Ialynko, Hélène Colombani, René Rigaux

Absents ayant donné pouvoir : Pierre Jail donne son pouvoir à Hervé Labadie et Alain Chabuel à Jean-Pierre Agresti

Absent excusé : Chantal Ancé

Secrétaire de séance : Annie Blanc

1. Présentation de l'association Exotic Karatéka

Exotic Karatéka se caractérise par une diversité d'actions en toute conscience. Il s'agit d'une association ancienne sur le Trièves. Modification du champ d'action en 2016 : accompagnement à la compréhension et à la réappropriation des médias, gestion des réseaux sociaux et du web, production de contenu audiovisuel. Accompagnement d'entreprises, de collectivités, d'associations. Périmètre d'actions : Alpes Sud Isère

Cette association a repris l'ancienne filature de Cordéac pour créer un laboratoire de médias et animer des événements susceptibles d'attirer des personnes. Son objectif est de mener des actions régulières et très locales, pour Châtel-en-Trièves, autour du champ de l'accès au numérique. Un projet (masterclass) d'accompagnement d'un public jeune (18-35 ans) dans la création d'activités, sur une durée de 2 à 3 mois, est en cours de construction : découverte et compréhension du code informatique, accompagnement à la création et la mise en place d'outils web, accompagnement du prototypage. Exotic Karatéka souhaite participer à la création d'un nouveau bassin de vie économique sur le tertiaire.

L'association s'organise autour d'un collectif national (itinérance des accompagnements). Une dizaine de membres est actuellement présente sur la structure dont une salariée à plein temps en CDI. L'association prévoit d'embaucher un nouveau temps plein et peut-être un mi-temps.

Les attentes auprès de la collectivité : l'hébergement, un soutien financier, créer une dynamique territoriale. Un plateau vidéo pourra être utilisé sur la commune.

2. Approbation du dernier PV du Conseil municipal

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Finances : Tarification de l'eau et de l'assainissement

Les communes historiques de Cordéac et de Saint-Sébastien se caractérisent par une tarification différenciée de l'eau et de l'assainissement.

Un scénario d'harmonisation de la tarification est proposé, à partir de l'année de facturation 2019 (tarification 2018 inchangée).

Concernant l'eau potable :

Afin d'instaurer une égalité de traitement de l'utilisateur et de tendre vers les tarifs appliqués à la communauté de commune qui, à terme, récupèrera la compétence, il est proposé d'appliquer un lissage reposant sur les principes suivants :

- Objectif fixé sur un délai de 8 ans : tendre vers la tarification appliquée à ce jour par la communauté de communes soit 2,01€/ m3
- Une tarification reposant sur une part fixe, permettant de faire participer les résidences secondaires à l'effort d'investissement sur le réseau, et une part variable.
Part fixe de départ du lissage : 30 € (montant à ce jour mis en place sur Cordéac).
Lissage sur 8 ans vers la part fixe appliquée par la communauté de communes à savoir 60 €.
- Une tarification dégressive à partir de 150 m3 (part variable divisée par 2).

Une tarification spécifique pour les professionnels fixée à 0.12€ / m3.

Concernant l'assainissement :

Principes proposés :

- Une tarification reposant sur une part fixe, permettant de faire participer les résidences secondaires à l'effort d'investissement sur le réseau, et une part variable.
- Une tarification en réalisant la moyenne entre la tarification proposée sur Cordéac et sur Saint-Sébastien soit un prix global de 1.15€/m3 composé de la sorte :
 - 35 € de part fixe
 - 0.86 € / m3 pour la part variable
- Une tarification dégressive à partir de 150 m3 (part variable divisée par 2).
- Fin de la taxe de branchement, mise en œuvre actuellement sur Saint-Sébastien

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

4. Ecole – Dérogation Blanquer et modification des rythmes scolaires

Les communes ont désormais la possibilité de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours pour instaurer une organisation sur 4 jours, par une demande de dérogation auprès de l'Education nationale.

Une réunion publique a été organisée le 19/01/2018 afin que les élus et les habitants puissent s'emparer de cette question et appréhender les différents enjeux et intérêts.

Monsieur le Maire rappelle qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves à l'initiative des parents délégués, et cela avant la réunion publique organisée à ce sujet par la commune. Le résultat du sondage est le suivant : sur 18 enfants, 12 réponses : 4 défavorables à un retour à la semaine de 4 jours et 8 favorables.

Monsieur le Maire informe le conseil du souhait de l'instituteur d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours afin de pouvoir instituer des temps de récréation plus longs l'après-midi et de ne pas être en décalage avec le rythme des autres enseignants sur la communauté de communes du Trièves.

Il est rappelé que la loi fixe la semaine à 4 jours et demi et non pas l'inverse.

Le Maire délégué de Saint-Sébastien rappelle les origines de la création de la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves et ses objectifs, faisant de l'éducation une priorité communale. Les arguments évoqués lors de la réunion publique montrent que les intérêts des enfants se trouvent dans une organisation de la semaine au-delà de 4 jours.

L'adjointe en charge de la vie scolaire rappelle que les conditions de travail des agents communaux du service animation doivent aussi être considérées dans la réflexion. Un retour à la semaine de 4 jours risquerait de se traduire par une diminution de leur temps de travail.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Trièves a délibéré pour réaliser une demande de dérogation, afin d'instaurer la semaine scolaire sur 4 jours. Actuellement, les enfants de maternelle de la commune sont scolarisés sur le groupe scolaire de Mens. Si la dérogation est acceptée par l'Education nationale, la maternelle de Mens sera en décalage par rapport à l'école de Châtel-en-Trièves, ce qui risque d'être contraignant pour les familles. Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe le conseil que celui-ci est prêt à étudier la possibilité d'ouvrir une classe de maternelle sur la commune, les locaux et les effectifs prévisionnels de l'école le permettant, l'étage étant à ce jour inoccupé.

Du point de vue pédagogique, il est rappelé que la régularité dans l'apprentissage est importante. L'apprentissage se fait nettement mieux le matin. Il faut donc aller vers des matinées plus longues et des après-midis plus courts, ce que ne permet pas le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Il est proposé que le Conseil municipal délibère sur la réalisation d'une demande de dérogation pour instaurer une semaine scolaire de 4 jours. A noter qu'in fine, c'est l'Education nationale qui accorde, ou non, la dérogation à la commune.

Résultat du vote : votes pour : 0, abstention : 1, votes contre : 16.

L'organisation de la semaine scolaire de l'école de Châtel-en-Trièves reste à 4 jours et demi. La commune ne sollicite pas de demande de dérogation à la loi auprès de l'Education nationale.

Le Maire informe l'assemblée que celui-ci réalisera un courrier après le 9 février 2018 (date à laquelle l'Education nationale aura statué définitivement sur le maintien de l'école de Châtel) pour informer les habitants de la décision de l'Education nationale et expliquer la présente délibération.

5. Ressources humaines : Compte épargne temps

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents communaux.

Le compte épargne temps, dont la mise en œuvre est désormais obligatoire pour les employeurs, permet aux agents territoriaux titulaires, de mettre de côté des congés et/ou des heures complémentaires ou supplémentaires dans des limites fixées par le règlement et de pouvoir les utiliser plus tard sous condition d'informer la collectivité en respectant des délais réglementaires.

Le projet de délibération et de règlement du compte épargne temps ont reçu l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de gestion de l'Isère.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

6. Finances : Remboursement des frais de cantine de 3 agents municipaux

La question est repoussée à un prochain conseil municipal.

7. Questions diverses

Comité de suivi des projets :

Les responsables de suivi de projets établiront un planning des disponibilités de chacun des élus constituant le groupe afin de pouvoir planifier les réunions. Chaque responsable gère son équipe en fonction de ses disponibilités.

Nomination des voies :

Il conviendra de prendre dans un premier temps une délibération pour lancer le projet.

Commission agricole :

Réunion le 3 février matin (9h-12h), espace Pierre Arnaud : présentation de la cartographie des gisements fonciers et agricoles sur le territoire de Châtel-en-Trièves, validation et hiérarchisation des enjeux.

Subventionnement Leader :

La commune a présenté, lors du bureau du GAL, deux demandes de financement, dans le cadre des fonds européens Leader : le projet de café-épicerie associatif sur le Domaine de Talon et le projet de lancement d'une étude de marketing territorial sur les équipements publics de Cordéac. Ces deux projets ont reçu un avis favorable.

Ordures ménagères

Des personnes âgées ont fait remonter une demande de prise en charge des ordures ménagères, n'étant pas en capacité de se rendre sur les lieux de dépôt.

Ce point sera mis à l'ordre du jour et travaillé lors des réunions de la commission « social ».

Site internet

Il serait intéressant de faire apparaître, sur le site de Châtel-en-Trièves, les animations du comité des fêtes prévues sur l'année 2018 ainsi que les séances de Ciné Châtel et toutes autres festivités.

La séance est levée à 23h02.

La question est repoussée à un prochain conseil municipal.

7. Questions diverses

Comité de suivi des projets :

Les responsables de suivi de projets établiront un planning des disponibilités de chacun des élus constituant le groupe afin de pouvoir planifier les réunions. Chaque responsable gère son équipe en fonction de ses disponibilités.

Nomination des voies :

Il conviendra de prendre dans un premier temps une délibération pour lancer le projet.

Commission agricole :

Réunion le 3 février matin (9h-12h), espace Pierre Arnaud : présentation de la cartographie des gisements fonciers et agricoles sur le territoire de Châtel-en-Trièves, validation et hiérarchisation des enjeux.

Subventionnement Leader :

La commune a présenté, lors du bureau du GAL, deux demandes de financement, dans le cadre des fonds européens Leader : le projet de café-épicerie associatif sur le Domaine de Talon et le projet de lancement d'une étude de marketing territorial sur les équipements publics de Cordéac. Ces deux projets ont reçu un avis favorable.

Ordures ménagères

Des personnes âgées ont fait remonter une demande de prise en charge des ordures ménagères, n'étant pas en capacité de se rendre sur les lieux de dépôt.

Ce point sera mis à l'ordre du jour et travaillé lors des réunions de la commission « social ».

Site internet

Il serait intéressant de faire apparaître, sur le site de Châtel-en-Trièves, les animations du comité des fêtes prévues sur l'année 2018 ainsi que les séances de Ciné Châtel et toutes autres festivités.

La séance est levée à 23h02.

